



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **21 mars 2025 à 18h00** - Date de convocation : **17 mars 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS),

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – DL 16/2025

Pascal MAINGUY précise que le Conseiller aux Décideurs Locaux a validé le compte financier unique de notre commune. Pascal MAINGUY en présente les principaux éléments.

Pour la section fonctionnement, les dépenses se sont établies à 394 379,51€ et les recettes à 544 902,33 € soit un solde positif de 150 522,82 € auxquels s'ajoute le report des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 soit 649 254,40 €. Le résultat de la section fonctionnement pour 2024 est donc de 799 777,22€.

Pour la section investissement, les dépenses se sont établies à 494 121,62 € et les recettes ont été de 146 332,97 € auxquels s'ajoute le solde d'exécution de l'exercice précédent pour un montant de 68 093,75 € soit un total de recettes de 231 160,78 €. Le résultat de la section investissement est donc négatif à hauteur de - 262 960,84 €

Le montant des Restes à Réaliser (RAR) sur les travaux 2024 est de 77 100,00 €. Pascal MAINGUY rappelle que les RAR correspondent à des travaux réalisés en fin d'exercice et qui n'ont pas été facturés.

Pascal MAINGUY, ne pouvant en tant que maire participer au vote, sort de la salle.

Le Compte Financier Unique 2024 est mis au vote.

Vote : unanimité



Le Maire, Pascal MAINGUY